



**Procès verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 08/2017 du vendredi 13 octobre 2017
à 19 heures 30, (Salle du Conseil)**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi treize octobre, à dix neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, dûment convoqué le 05 octobre 2017,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.
Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;
Nombre de membres présents : 14 Présents : Guy PASQUET - Jean-Marc AUDOIN Michel
QUOD – Dominique MAUREL - Evelyne COUTRAS - Pascal PRIOUZEAU - Marie-Bernadette
MARTINEZ - Isabelle ARNAUDY - Christophe VALLADE - Marie-José BELLOT – Corine
BOIN – Marie-Claire CAILLE – Daniel CHARGE – Dominique SOULARD
Absents excusés : Nathalie PEYREMOLE (pouvoir à M. QUOD)
Madame Corine BOIN a été élue **secrétaire**.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu :

- Du 15 septembre 2017.

Ordre du jour :

1. Lotissement la Rente : Vente de terrains

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 17 octobre 2017 Accusé de réception Préfecture le 18 octobre 2017 n° 017-211701107- 20171013 – 2017OCT01- DE
Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à M. HOUDET et M. LAGRANGE	
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. HOUDET Vincent et M. LAGRANGE Richard se sont portés acquéreurs du lot 5, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1 239, pour une superficie de 491 m ² .	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 5, cadastré F 1 239 pour une superficie de 491 m², au bénéfice de M. HOUDET Vincent et M. LAGRANGE Richard pour un montant de 21 € le mètre carré soit 10 311.00 €. 	

2. Réfectoire : acquisition de matériel

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 17 octobre 2017 Accusé de réception Préfecture le 18 octobre 2017 n° 017-211701107- 20171013 – 2017OCT02- DE
Objet : Cantine scolaire - acquisition d'un four	
Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Quod.	
Ce dernier informe le conseil municipal que le piano le plus récent a eu un problème de fonctionnement et que le plus ancien est hors service, ce qui a engendré un fonctionnement différent au cours d'une semaine du mois de septembre. Le four le plus récent a été réparé, le second n'est plus réparable. Monsieur Quod propose l'acquisition d'un four à vapeur en lieu et place du plus ancien piano permettant une cuisson différente. La cuisinière est favorable à cette acquisition.	
Il présente le devis d'acquisition pour un montant de 6 480.00 € TTC, auquel il faudra prévoir des travaux de plomberie et d'électricité pour permettre le bon fonctionnement du four.	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Accepter l'acquisition d'un four à vapeur pour un montant de 6 480.00 € TTC, - Autoriser les travaux de plomberie et d'électricité pour permettre le bon fonctionnement du four, - Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier 	

3. Stade

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 17 octobre 2017 Accusé de réception Préfecture le 18 octobre 2017 n° 017-211701107- 20171013 – 2017OCT02- DE		
Objet : Stade - pose d'un pare ballon			
Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Audoin.			
Ce dernier rappelle au conseil municipal la nécessité de la pose d'un pare ballon au niveau du stade du fait de la proximité de certains terrains du lotissement.			
Il donne les éléments des devis reçus :			
	Entreprise	Nb de mètre linéaires installés	Montant total des travaux TTC
	Groupe Tennis Aquitaine	52.50	11 826.00
	SARL Guy Limoges	125.00	12 990.11
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :			
<ul style="list-style-type: none"> - Accepter la pose d'un pare ballon au niveau du stade, côté du lotissement, pour un montant de 12 990.11 € 			

- TTC,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

4. Questions diverses

A. Mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Cornet, représentant de la Chorale du Lary, souhaiterait emprunter la salle des fêtes deux fois par mois pour permettre des répétitions de danses.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

B. Eglise

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Diocèse de la Rochelle invitant les élus à une réunion le 20/11 à 20 h 30 à la salle des fêtes.

C. Photovoltaïque

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de réaliser une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture de l'école (environ 500 m²). Une demande d'information à la Maison de l'Énergie peut être réalisée. Le conseil municipal émet un avis favorable.

D. Nuisances sonores LGV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les mesures ont commencé, 4 autres points devraient être installés le 19/10/2017. Les résultats seront connus entre 4 à 5 semaines après l'installation.

E. SOTRIVAL

Monsieur le Maire indique que la société souffre de certaines difficultés. Suez se désintéresse de ses engagements. Une réunion aura lieu le 20 octobre prochain en présence de Monsieur Belot, Président de la CDCHS, Monsieur Rapiteau, un représentant de Suez Sud Ouest, Madame la Sous-Préfète.

F. Aire de Jeux

Monsieur le Maire confie le dossier de vérification de l'aire de jeux à M. Priouzeau, pour analyse avec la commission. Les résultats seront donnés lors de la prochaine réunion.

G. Internet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le nouveau site internet est en ligne depuis le début de la semaine. Une formation est programmée prochainement pour pouvoir réaliser les modifications en interne. Pour mémoire, l'adresse du site est www.ville-clerac.fr.

H. Aire de camping-car

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que les services de la gendarmerie ont rendu visite aux riverains de l'aire de camping.

I. Lotissement

Monsieur le Maire indique qu'une réunion aura lieu le 19 octobre prochain à 14 h en présence du Syndicat de Voirie afin de remettre le nouveau plan envisagé des plantations.

J. Elagage

Monsieur Quod signale que certains arbres présentent de forts risques d'accidents dans différents endroits de la commune. Ils doivent donc être couper ou élaguer. Le conseil municipal donne son accord.

K. Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'architecte retenu, cabinet Archi'tecture, est venu pour obtenir des précisions sur le projet rénovation de la Mairie. Il doit prendre des mesures plus précises afin de permettre la réalisation d'un projet.

L. Pompiers

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu dernièrement en présence des pompiers. Ces derniers sollicitent la collectivité afin que les chemins fassent 6 m de large.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.